



INFORMATIONS MUNICIPALES

2018 – N° 4

Chers Valleriaises, Valleriais,

Même si le soleil joue les prolongations, voici la fin de l'été, la rentrée scolaire a eu lieu et le retour à la vie professionnelle nous entraîne dans son tourbillon.

Pour la commune et ses associations, après la randonnée du 15 Août de l'amicale des pompiers et le vide grenier du comité des fêtes d'autres animations nous attendent :

Un spectacle de Gospel dans l'église en octobre, la commémoration de la fin de la grande guerre en novembre, le spectacle de Noël pour les enfants de Vallery en décembre !

Le conseil municipal ne reste pas non plus inactif : un grand nettoyage des cimetières a eu lieu, et ce à la main, en ce début de septembre. Merci à ceux qui ont pu aider notre agent communal dans cette réfection. J'espère que chacun d'entre nous pourra essayer, à sa mesure, de les maintenir en état !

De la même façon toutes les rues et accès de Vallery ont reçu un traitement mécanique.

Là également, j'espère que chacun aura à cœur d'entretenir « devant sa porte » pour que notre village reste agréable à regarder.

A noter : notre lavoir rue des Patouillats, avant les travaux de réfection plus conséquent, a reçu sa nouvelle grille financée par l'association AHVOL. Merci à eux !

Autre dossier très attendu : La fibre !

Selon la pilote départementale du projet la dernière ligne droite approche :

Nous sommes dans les tests de mise en conformité et pouvons espérer une montée en débit pour novembre.

Vous pourrez suivre ces différents dossiers et la vie de notre commune sur notre site internet (www.mairie-de-vallery.fr) et être alerté par l'application Panneau Pocket sur vos smartphones pour avoir les dernières infos et alertes en temps réel.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter une bonne lecture de cette quatrième lettre de Vallery et vous voir nombreuses et nombreux, que cela soit en tant que bénévoles et/ou spectateurs, à nos manifestations !

Je vous souhaite un très bel automne avec un peu d'eau quand même pour nos champs et jardins.

Jean-Pierre ALLEMAND, maire de Vallery

VIE MUNICIPALE

NOUVELLES BARRIERES

AU PONT DE BICHOT

Réalisées par l'entreprise PLASSARD

Les travaux ont été financés par moitié entre la
COMMUNE DE VALLERY ET LA COMMUNE DE BLENNES



CHEMINS RURAUX

Cet été plusieurs coups de vent ont provoqué la chute de nombreux arbres dans différents chemins ruraux de la commune.

Nous remercions les propriétaires de bien vouloir vérifier s'ils ne sont pas concernés, si tel était le cas, de bien vouloir procéder à l'enlèvement des arbres et / ou des branches afin de libérer la circulation.



Nous tenons à remercier David et Olga pour avoir joliment fleuri leur maison pour le plaisir des yeux de tout le monde.



UN PEU DE CIVISME

Des containers destinés à recevoir les verres et les papiers sont à disposition sur la place de la Mairie. Un autre container pour le verre est à disposition rue du château.

De plus en plus fréquemment est déposé tout, sauf des verres et des papiers, au pied ou à proximité des containers. Ont ainsi été déposés, en moins d'un mois, des assiettes en porcelaine, du grillage, des cartons, des capsules métalliques, un transistor..., alors que nous avons une déchèterie ouverte cinq jours par semaine

Ces actes d'incivilité, outre qu'ils ont un impact sur la qualité de vie des citoyens, sont l'expression d'un manque de considération pour le personnel chargé de l'entretien et d'un je-m'en-foutisme à l'égard de la société.

Rappel des jours d'ouverture de la déchèterie de CHEROY (horaires d'hiver)

Lundi de 14h à 17h — Mardi de 09h à 12h — Mercredi de 14h à 17h — vendredi de 09h à 12h Samedi de 09h à 12h et de 14h à 17h.

L.D



A-T-ON LE DROIT DE ...

LE PERMIS DE CONSTRUIRE PEUT-IL DEVENIR CADUC AVEC L'INTERRUPTION DES TRAVAUX ?

OUI

L'interruption des travaux rend caduc un permis de construire si sa durée excède un délai d'un an, lequel commence à courir à compter de l'expiration du délai de trois ans relatifs au commencement des travaux prévu à l'article R.424-17 du code de l'urbanisme. Selon celui-ci, le permis de construire est périmé si les travaux ne sont pas entrepris dans les trois ans suivant sa délivrance. (CE,10 mai 2017, n°399405).

Le journal des maires

ETAT CIVIL

Naissances :

14 mars : Emma RATEAU

17 août : Capucine CRAS

Mariages :

08 septembre : Anne BIENVENU et Damuel DELIGAND

Décès :

04 juillet : Dominique EGUERRE


CONCERT GOSPEL

à l'**EGLISE DE VALLERY**

**DIMANCHE
07
OCTOBRE
A 16H30**

ENTRÉE : 8 EUROS

Gratuit – 12ans



Festivités au
Château de Vallery



EXPOSITION ART
CONCERT THÉÂTRE
VENTE aux CHÈRES

**5
6
7**

**O
C
T
O
B
R
E**

ENTRÉE GRATUITE

Chateau de Vallery

14 18

**EXPOSITION
PHOTOS
MATERIEL**

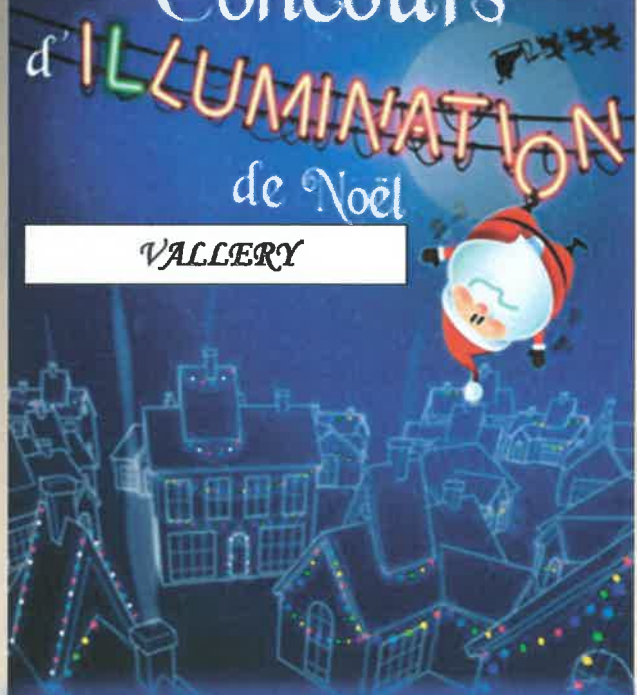
**SALLE
DES FETES
DE
VALLERY**




SAMEDI 17 et DIMANCHE 18 NOVEMBRE
10 heures à 17 heures (sans interruption)

Concours
d'**ILLUMINATION**
de Noël

VALLERY



Passage du jury mi-décembre.

Remise des prix à la cérémonie des vœux du maire

Samedi 12 janvier 2019 à 17 heures.